



Compte Rendu Sommaire de la SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2020

Le vingt-trois juin deux-mille vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer rural de la commune, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, Mme CURTIUS Anick, M. BOUIREK Azddine, Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme SEPET Laura, M. CHMIELINSKI Jean,
 Mme FERBUS Carine, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie,
 M. PANISSET Didier, M. DI-UBALDO Vittorio, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
 Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme NADAUD Sophie a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe
 M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. CARRERA Yohann

Le Conseil municipal a choisi M. DI-UBALDO Vittorio comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal :

➤ **APPROUVE** l'installation des commissions municipales comme suit :

1

Commission	
Finances / Administration générale / Gestion du personnel	
Responsable : BRUNET André, Adjoint au maire	
Membres :	
<ul style="list-style-type: none"> - Mme NADAUD Sophie - Mme SEPET Laura - M. BOUIREK Azddine - M. DESCHAMPS Jean-Paul - M. PANISSET Didier 	

2

Commission	
Affaires scolaires / Enfance & Jeunesse	
Responsable : CURTIUS Anick, Adjointe au Maire	
Membres :	
<ul style="list-style-type: none"> - Mme REIGNIER Sylvie - Mme FERBUS Carine - M. CARRERA Yohann 	

3

Commission Travaux / Voirie / Cimetière / Réseaux secs
Responsable : BRUNET André, Adjoint au Maire
Membres : <ul style="list-style-type: none">- M. LESOT Richard- M. CHMIELINSKI Jean- M. PELLOUX Joël- M. PANISSET Didier- Mme SEPET Laura

4

Commission Urbanisme
Responsable : BOUIREK Azddine, Adjoint au Maire
Membres : <ul style="list-style-type: none">- M. BRUNET André- M. LESOT Richard- M. DESCHAMPS Jean-Paul- M. CHMIELINSKI Jean- M. PELLOUX Joël- M. CARRERA Yohann

5

Commission Environnement / Forêt / Chasse / Eau
Responsable : BRUNET André, Adjoint au Maire
Membres : <ul style="list-style-type: none">- M. DI-UBALDO Vittorio- M. PANISSET Didier- M. PELLOUX Joël- M. CHMIELINSKI Jean

6

Commission Communication / Transition numérique / Cohésion sociale *
Responsable : DI-UBALDO Vittorio, Conseiller municipal
Membres : <ul style="list-style-type: none">- Mme NADAUD Sophie- M. LESOT Richard- M. PELLOUX Joël- M. CARRERA Yohann

* dont fêtes et cérémonies et relations avec les associations

- **ÉLIT** au scrutin de liste les membres de la Commission d'Appel d'Offres, à l'unanimité des voix. **SONT ELUS** les membres suivants :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	
Président : PRUD'HOMME Philippe	
Titulaires	Suppléants
- BRUNET André - CURTIUS Anick - REIGNIER Sylvie	- PANISSET Didier - LESOT Richard - FERBUS Carine

- **DÉSIGNE** M. DI-UBALDO Vittorio, conseiller municipal, membre de la Commission de Contrôle des listes électorales.
PRÉCISE que la commission de Contrôle des listes électorales se compose comme suit :

Délégué Conseil municipal	Délégué de l'Administration :	Déléguées du Tribunal de Grande Instance
- DI-UBALDO Vittorio	- M. PANISSET Bernard, titulaire	- Mme CHIONO Hélène, titulaire - Mme DENEUVE Catherine, suppléante

- **FIXE** le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à huit, dont quatre membres élus et quatre membres nommés ;
- **ÉLIT** au scrutin de liste, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les membres élus suivants :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Président : PRUD'HOMME Philippe, Maire
Membres du Conseil municipal
- Mme CURTIUS Anick - Mme REIGNIER Sylvie - Mme NADAUD Sophie - Mme FERBUS Carine

PRÉCISE que les membres extérieurs du CCAS seront nommés par arrêté municipal ;

- **DÉSIGNE** en tant que délégués pour représenter la commune au sein de l'Association Foncière Pastorale de Serraval :
- Monsieur PELLOUX Joël, conseiller municipal, délégué titulaire
 - Monsieur BRUNET André, premier Adjoint, délégué suppléant
- **DÉSIGNE** en tant que délégués pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières :
- Monsieur BRUNET André, premier Adjoint, délégué titulaire
 - Monsieur PELLOUX Joël, conseiller municipal, délégué suppléant
- **DÉSIGNE** Madame SEPET Laura, conseillère municipale, Correspondant Défense pour la commune ;

- **DÉSIGNE** Monsieur PANISSET Didier, conseiller municipal, délégué pour représenter la commune au SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) ;

- **DÉSIGNE** en tant que délégués pour représenter la commune au sein des comités de pilotage PAEC/NATURA 2000 portés par la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes (CCVT) :
 - Monsieur DI-UBALDO Vittorio, conseiller municipal, délégué titulaire,
 - Madame NADAUD Sophie, conseillère municipale, déléguée suppléante

- **ACCORDE** les délégations suivantes à Monsieur le Maire, dans un souci de favoriser le bon fonctionnement de l'administration communale pour :
 1. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 2. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
 3. passer les contrats d'assurance et leurs avenants ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres s'y afférant
 4. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
 5. prononcer la délivrance et la reprise des concessions au cimetière
 6. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
 7. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
 8. fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
 9. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
 10. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
 11. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
 12. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code
 13. intenter au nom de la commune les actions en justice pour défendre les intérêts de la commune ; cette délégation est consentie en demande et devant toutes les juridictions
 14. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €
 15. exercer au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
 16. autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

- **VOTE** le maintien du niveau des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

ÉVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX		
Années	Pour mémoire 2019	2020
Taxe Habitation	13.90	/
Taxe Foncière Bâti	10.90	10.90
Taxe Foncière Non Bâti	58.73	58.73

- **DONNE** au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites envers les redevables défaillants sans solliciter d'autorisation préalable pour tous les titres et pour l'ensemble des budgets de la Commune ;

- **INSTAURE** une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :

Service	Fonction	% montant plafond (1 000 €)
Service Administratif	Secrétaire Générale	100 %
	Secrétaire Accueil	100 %
Service Technique	Responsable service technique	100 %
	Agent technique polyvalent	80 %

AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes ci-dessus définis

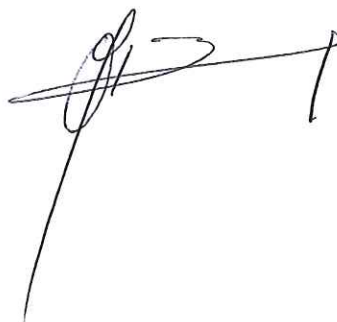
PRÉCISE que la prime sera versée en une fois sur la paie de juillet 2020

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette prime seront inscrits au budget ;

- **APPROUVE** la modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique permanent à temps non complet à hauteur de 32/35^{ème} annualisé
- **APPROUVE** le versement de l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 120.97 € pour l'année 2020 ;
- **APPROUVE** le dédommagement des locataires des salles communales à l'année dont la location a été interrompue, soit en effectuant un remboursement au prorata du nombre de mois utilisés, soit en effectuant un dégrèvement du montant de la location à valoir sur la saison 2020-2021 (au choix du locataire) ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Ecole de Musique de Faverges-Seythenex pour l'année 2019-2020,
ACCEPTE la prise en charge pour moitié avec le Sou des Ecoles de la facture d'intervention et des frais de déplacements de Madame Amandine DURET pour le compte de l'école de Musique,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s'y afférant ;
- **APPROUVE** la convention de servitude avec ENEDIS,
AUTORISE le Maire à signer ladite convention et les documents s'y afférant.

La séance est close à 22h15.

Le Maire
Philippe PRUD'HOMME




**Pour le Maire
l'Adjoint délégué**